

Jean Claude ANDRE

Conseiller municipal

Dachstein, le 13 octobre 2025.

Le conseiller municipal

A Mme le maire de la commune de Dachstein.

LR+AR

Objet : procès-verbaux des conseils municipaux

Suite à la demande de certains habitants et après vérification, j'ai constaté que des procès- verbaux de conseils municipaux n'apparaissent plus sur le site de la mairie.

Ainsi les procès-verbaux de l'année 2021 ne sont plus accessibles, ceux de l'année 2022 ne sont consultables qu'à partir de la séance du 17 octobre de la même année.

L'article L2121-15 du CGCT stipule que « le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanent et gratuite sur le site internet de la commune ».

Aussi, je vous demande de remédier à cette situation dans les meilleurs délais, le site fonctionnant parfaitement par ailleurs, l'erreur technique ne saurait être invoquée.

Jean-Claude ANDRE, conseiller municipal.